



UNSA Territoriaux CUS

Immeuble de la Bourse - 1, Place de Lattre de Tassigny - 67076 STRASBOURG Cedex

Poste 39707 ou 38307 - Tél. : 03 88 60 97 07 - Port. : 06 73 59 92 32

E-mail UNSA CUS : unsa.syndicat@strasbourg.eu

Site UNSA CUS : <http://unsacus.e-monsite.com/> Site UNSA UD 67 : <http://unsaterritoriaux67.e-monsite.com/>

INFOS DERNIÈRES

N° 899 - 27 décembre 2017

Promotions 2018 / Régime indemnitaire

Le **3 novembre 2017**, l'**ensemble** des **syndicats** de l'Eurométropole de Strasbourg avait adressé à M. Alain FONTANEL, Vice-Président, un message sur les **promotions 2018** et le **régime indemnitaire**.

Par courrier du **11 décembre 2017**, celui-ci nous a répondu.

Promotions 2018

«Concernant votre demande de procéder à des CAP «promotions 2018» au 1er trimestre de l'année prochaine, je souhaite vous rassurer sur les impacts du report de l'application de la deuxième phase du PPCR. Ce report n'est pas sans poser des difficultés d'ordre technique puisque la mise en œuvre avait été anticipée - et intégrée dans les outils de la DRH -.

Une fois achevés le traitement et la mise en œuvre des «promotions 2017» issues de la récente CAP, le travail de préparation de la prochaine CAP sera immédiatement engagé. L'administration mettra ainsi tout en œuvre pour proposer une «CAP promo» au titre de l'année 2018 au plus tard au mois de juin 2018, pour toutes les catégories. Nous poursuivons naturellement l'objectif de revenir à une programmation le plus en amont possible de cette CAP.»

Régime indemnitaire

«Concernant votre seconde interpellation, je réitère l'engagement pris d'une discussion ouverte sur les modalités de mise en œuvre du RIFSEEP au sein de notre administration et vous confirme que le principe de crédits complémentaires en accompagnement de cette réforme a bien été arrêté et prévu dans le cadre du budget 2018. Je vous invite ainsi de réserver dans votre agenda la date du 7 février après-midi pour un temps d'échange qui nous permettra d'évoquer ensemble la manière dont nous proposons de discuter avec vous de cette réforme inscrite à l'agenda 2018.»

RIFSEEP : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Report du protocole PPCR

Au Journal Officiel du **23 décembre 2017** ont été publiés les deux décrets suivants :

- décret n° **2017-1736** du **21 décembre 2017** portant **report de la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions statutaires relatives à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations** et applicables aux fonctionnaires de l'Etat, aux **fonctionnaires territoriaux** et aux fonctionnaires hospitaliers,
- décret n° **2017-1737** du **21 décembre 2017** modifiant l'**échelonnement indiciaire** de divers corps, **cadres d'emplois** et emplois de la fonction publique de l'Etat, de la **fonction publique territoriale**, et de la fonction publique hospitalière.

Le premier décret procède au report des mesures statutaires prévues, à compter du 1er janvier 2018, dans le cadre de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations et à l'avenir de la fonction publique. A ce titre, les mesures de création de corps et de cadres d'emplois, de grades et d'échelons ainsi que les dispositions modifiant les règles de classement et de reclassement des fonctionnaires civils seront mises en œuvre douze mois après les dates mentionnées au sein des textes réglementaires publiés avant l'entrée en vigueur du décret.

Le deuxième décret procède au report des mesures de revalorisations indiciaires prévues, à compter du 1er janvier 2018, dans le cadre de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations et à l'avenir de la fonction publique. Il procède également au report de la deuxième phase du dispositif de transfert primes/points prévue pour les fonctionnaires relevant de certains corps et cadres d'emplois de catégorie A ou de même niveau.

C'était un merveilleux cadeau de Noël offert par le nouveau gouvernement aux fonctionnaires. Selon ce gouvernement, pour les fonctionnaires, **modernisation = régression** !